

Optimisez vos déductions fiscales : le dossier complet pour vos travaux 2024

Les documents contractuels indispensables

- Devis détaillé datant d'avant le début des travaux pour justifier l'ampleur du projet.
- Factures conformes mentionnant la nature détaillée des travaux, le montant HT et TTC, et la date de réalisation.
- Numéro de SIRET ou SIREN de l'entreprise exécutant les travaux obligatoirement présent sur les factures.
- Récapitulatifs de chantier fournis par l'entreprise attestant de la réalisation complète des prestations.

Justificatifs de paiement et conformité technique

- Preuves de paiement effectif en 2024 (factures acquittées, relevés bancaires, virements).
- Attestations de TVA à taux réduit (5,5% ou 10%) pour justifier l'application du taux spécifique.
- Certification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour tous les travaux énergétiques.
- Attestations de conformité énergétique pour les travaux bénéficiant de MaPrimeRénov' ou du crédit d'impôt transition énergétique.

Déclarations administratives à effectuer

- Formulaire 2041-GR à joindre à la déclaration de revenus pour les dépenses éligibles au crédit d'impôt.
- Formulaire 6650 ou 6652 pour la mise à jour des impôts locaux en cas de modification des caractéristiques du bien.

Règles d'éligibilité et conservation

- Conservation obligatoire de tous les justificatifs pendant au moins 3 ans après la fin des travaux.
- Travaux éligibles uniquement s'ils ont été réalisés et payés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.
- Condition de résidence : le logement doit être votre résidence principale habitée depuis plus de 2 ans.
- Respect des plafonds de dépenses pour l'adaptation de la résidence principale : 5 000 euros pour une personne seule et 10 000 euros pour un couple.